

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le quatorzième jour du mois de janvier en l'an deux mille vingt, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE:**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS (ÈRES) :
Gesa Wehmeyer-Laplante
Jean-Pierre Ducruc
Michel Routhier
Jean Lecours
Guy Boucher
Carmen Demers

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directrice générale et secrétaire-trésorière: Madame France Dubuc

Présence de 1 citoyen.

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal
 - Séance extraordinaire du 17 décembre 2019 à 19.00 heures
 - Séance extraordinaire du 17 décembre 2019 à 20.00 heures
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer
 - Rémunération 2020 (élus)
 - Autorisation à payer les comptes de dépenses à terme fixe
 - Nomination d'un maire suppléant
 - Signature des chèques et documents pour la municipalité et le Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Règlements d'emprunt numéros 561-2017 et 564-2017 – Solde non utilisé
 - Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés

Règlement numéro 619-2019 établissant les tarifs d'aqueduc, d'égout et de protection incendie pour l'exercice financier 2020

- Adoption

Règlement numéro 620-2019 concernant l'imposition des taxes municipales et la compensation pour le service de cueillette des ordures ménagères et d'enfouissement sanitaire ainsi que le service de vidange des fosses septiques pour l'exercice financier 2020

- Adoption

- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
- 5) Voirie
 - Réfection rue Legendre (section des Saules)
 - Honoraires professionnels n° 5 (SNC-Lavalin inc.)
 - Offre de services professionnels supplémentaires (ajout de mandat)
 - Réfection rue Lauzé
 - Honoraires professionnels n° 1 (SNC-Lavalin inc.)
 - Réfection rang Saint-Eustache
 - Honoraires professionnels n° 2 (MRC de Lotbinière)
 - Réseau d'éclairage public
 - Ajout d'un luminaire

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

Projet de règlement d'emprunt n° 622-2020 concernant des travaux de réfection de la rue Hamel ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés

- Adoption
- Avis de motion

Projet de règlement d'emprunt n° 623-2020 concernant des travaux de réfection du rang Saint-Eustache ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés

- Adoption
- Avis de motion

6) Hygiène du milieu

Protection des eaux souterraines

- Honoraires professionnels n° 1 (Arrakis Consultants inc.)

7) Aménagement/urbanisme/développement

Comité consultatif d'urbanisme

- Nomination des membres
- Nomination d'un président(e)
- Demande de modification au Règlement de zonage n° 389-2007

Règlement n° 616-2019 aux fins de modifier le Règlement de lotissement n° 390-2007 (zone 15-H)

- Adoption

Projet de règlement n° 621-2020 aux fins de modifier le Règlement de lotissement n° 390-2007 (zones 5-H et 13-CH)

- Adoption

8) Loisirs et culture

Hôtel de ville

- Décompte progressif n° 5 final (C.J. Picard inc.)

Terrain de jeux

- Engagement de la coordonnatrice en chef

9) Varia

Comité Familles-MADA de Sainte-Croix

- Dépôt d'un procès-verbal

Office municipal d'habitation du Nord de Lotbinière

- Budget supplémentaire 2019

Corporation de défense de droits sociaux de Lotbinière

- Demande d'autorisation

Conseil 3178 des Chevaliers de Colomb

- Demande d'aide financière

Fédération Québécoise des Municipalités

- Réforme de la fiscalité agricole – Projet de loi n° 48

Période de questions à la fin de la séance conformément au règlement municipal numéro 377-2006

Levée de l'assemblée

001-2020

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

PROCÈS-VERBAL

002-2020

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2019 À 19.00 HEURES

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

IL est proposé par Jean Lecours, appuyé par Michel Routhier, et résolu unaniment d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 17 décembre 2019 à 19.00 heures tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

003-2020

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2019 À 20.00 HEURES

IL est proposé par Gesa Wehmeyer-Laplante, appuyé par Guy Boucher, et résolu unaniment d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 17 décembre 2019 à 20.00 heures tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

004-2020

COMPTES À PAYER

IL est proposé par Jean Lecours, appuyé par Carmen Demers, et résolu unaniment de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE DÉCEMBRE 2019

SALAIRES BRUTS DU 24 NOVEMBRE 2019 AU 4 JANVIER 2020	MAIRE ET CONSEILLERS	24 757.76
	ADMINISTRATION (DIRECTION & TRAVAUX PUBLICS)	20 118.79
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, BRIGADIER(ÈRES), POMPIERS, DÉN., MÂCHOIRE DE VIE, P/R, VOIRIE, RÉSEAU, URBANISME, CONCIERGERIE, PAT/EXTÉRIEURE, T/JEUX, CULTURE POLYVALENTE & BIBLIOTHÈQUE	51 988.16
	AVANTAGES SOCIAUX	10 096.60
	SOUS-TOTAL	106 961.31
	<u>INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) DE DÉCEMBRE 2019</u>	
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	91 722.61
TOTAL		198 683.92

COMPTES PAYÉS À PARTIR DU 19 DÉCEMBRE 2019 – RATIFICATION

BIONEST		284.09	
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS	284.09	ENTRETIEN TERTIAIRE (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
DICOM EXPRESS		26.33	
222000322	FRAIS DE MESSAGERIE INCENDIE	11.92	FRAIS TRANSPORT ÉQUIPEMENT POMPIERS
241500322	FRET, MESSAGERIE - RESEAU DIST	14.41	FRAIS TRANSPORT ANALYSE DU MÉDIA DU TRAITEMENT D'ODEUR DÉGRILLEUR
ÉRIC BOISVERT		1 500.00	
551360000	DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE	1 500.00	REMBOURSEMENT DÉPÔT GARANTIE
FLEETCOR CANADA MASTERCARD		730.85	
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	106.80	ESSENCE SILVERADO
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	101.00	ESSENCE SAVANA
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	62.30	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	101.50	ESSENCE SAVANA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	96.42	ESSENCE SILVERADO
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	92.00	ESSENCE SAVANA
270135631	DIESEL - PATINOIRE EXTERIEURE	55.50	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	98.50	ESSENCE SAVANA
270190631	ESSENCE & HUILE- ENT. SKI FOND	26.00	ESSENCE CENTRE PLEIN-AIR
232000631	ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	-9.17	ESCOMPTE ULTRAMAR
FRANCE DUBUC		90.65	
216000416	REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	90.65	DÎNER DE NOËL
GARAGE PATRICE POULIN ENR.		747.05	
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	425.23	ANTIROUILLE, CARROSSERIE & PEINTURE
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	321.82	CHANGER BANC AVANT SAVANA
HYDRO-QUEBEC		8 225.57	
241300681	ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	1 368.11	SERVICE MI-NOVEMBRE À MI-DÉCEMBRE 2019
241200681	ELECTRICITE UEAU POT. 786712	2 244.61	SERVICE MI-NOVEMBRE À MI-DÉCEMBRE 2019
270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	2 319.78	SERVICE MI-NOVEMBRE À MI-DÉCEMBRE 2019
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	46.04	SERVICE MI-OCTOBRE À MI-DÉCEMBRE 2019
232000681	ELECTRICITE-GARAGE MUN. 786613	914.77	SERVICE MI-OCTOBRE À MI-DÉCEMBRE 2019
270121681	ELECTRICITE ASCENSEUR 786977	438.08	SERVICE MI-OCTOBRE À MI-DÉCEMBRE 2019
241400681	ELECTRICITE DEGRILLEUR 787041	459.47	SERVICE MI-OCTOBRE À MI-DÉCEMBRE 2019
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	158.19	SERVICE FÉVRIER À NOVEMBRE 2019
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	276.52	SERVICE FÉVRIER À NOVEMBRE 2019
LE GROUPE ADE ESTRIE INC.		7 832.67	
241500521	ENTR. REPAR. - RESEAU D'EGOUTS	8 065.50	NETTOYAGE DE CONDUITES
241500521	ENTR. REPAR. - RESEAU D'EGOUTS	-232.83	CRÉDIT NETTOYAGE DE CONDUITES
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY		75.45	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	26.20	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	15.70	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	33.55	ACHATS VOLUMES

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

MINISTRE DES FINANCES DU QUEBEC		142.00	
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	142.00	MISE À JOUR INSCRIPTION AU REGISTRE VÉHICULES LOURDS
NNC SOLUTIONS		659.95	
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	659.95	REMPLACEMENT CELLULAIRE (MAIRE)
PAGES JAUNES		136.72	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	136.72	SERVICE DÉCEMBRE 2019
SIGNALISATION LEVIS INC.		5 715.49	
5513600000	DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE	5 715.49	REMBOURSEMENT DÉPÔT GARANTIE
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.		45.62	
216000416	REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	45.62	DÎNER DE NOËL
TELUS COMMUNICATIONS INC.		937.95	
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	45.46	SERVICE DÉCEMBRE 2019
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	177.67	SERVICE DÉCEMBRE 2019
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	45.45	SERVICE DÉCEMBRE 2019
261000331	TELEPHONE-URBANISME	104.09	SERVICE DÉCEMBRE 2019
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	45.45	SERVICE DÉCEMBRE 2019
241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	102.93	SERVICE DÉCEMBRE 2019
241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	45.44	SERVICE DÉCEMBRE 2019
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	251.26	SERVICE DÉCEMBRE 2019
241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	120.20	SERVICE DÉCEMBRE 2019
TELUS MOBILITE		319.09	
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	61.60	SERVICE DÉCEMBRE 2019
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	23.54	SERVICE DÉCEMBRE 2019
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	81.55	SERVICE DÉCEMBRE 2019
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	58.86	SERVICE DÉCEMBRE 2019
270120331	TELEPHONE CELL. - C/COMM.	23.00	SERVICE DÉCEMBRE 2019
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	23.53	SERVICE DÉCEMBRE 2019
223100331	TELEPHONE & MESSAGERS	23.53	SERVICE DÉCEMBRE 2019
270150331	TELEPHONE T/JEUX ET LOISIRS	23.48	SERVICE DÉCEMBRE 2019
TRANSPORT ADAPTE 'LOBICAR'		149 910.00	
5411200000	BANQUE - COMPTE GENERAL 2-20	149 910.00	SUBVENTION 2019 2E VERSEMENT
VIDÉOTRON LTÉE		214.90	
261000331	TELEPHONE-URBANISME	44.06	SERVICE JANVIER 2020
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	44.06	SERVICE JANVIER 2020
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	44.05	SERVICE JANVIER 2020
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	82.73	SERVICE JANVIER 2020

TOTAL : 177 594.38

COMPTES À PAYER À PARTIR DU 19 DÉCEMBRE 2019

9235-0669 QUÉBEC INC.		54.60	
222001526	ENTR. & REPAR. EXT. & CYLINDRE	54.60	ENTRETIEN D'EXTINCTEUR & POUDRE
ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.		4 428.73	
241200521	ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	2 622.76	PANNEAUX DOSAGE (2) ST-ÉDOUARD
241301521	ENT. & REP. - S/POMP. STE-CROIX	1 805.97	PANNEAU DOSAGE RÉSERVOIR
BERGERON, RENE		83.59	
232000310	FRAIS DE DEPLACEMENT - VOIRIE	37.60	FRAIS DE DÉPLACEMENT DÉCEMBRE 2019
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	45.99	ÉTUJ PROTECTEUR POUR CELLULAIRE
COMPASS MINERALS CANADA CORP.		5 890.36	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	5 890.36	SEL POUR ADOUCISSEURS
FLEETCOR CANADA MASTERCARD		97.65	
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	-2.23	ESCOMPTE ULTRAMAR
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	-44.57	CRÉDIT ULTRAMAR
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	16.83	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	66.37	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	61.25	ESSENCE INCENDIE
HYDRO-QUEBEC		1 377.23	
222000681	CHAUFFAGE - P. INCENDIE 787314	1 290.32	SERVICE MI-OCTOBRE À MI-DÉCEMBRE 2019
222000681	CHAUFFAGE - P. INCENDIE 787314	45.14	SERVICE MI-OCTOBRE À MI-DÉCEMBRE 2019
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	41.77	SERVICE MI-OCTOBRE À MI-DÉCEMBRE 2019
IMPRESSION/NOI & A.I.G.G.		114.98	
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS	114.98	ENTRETIEN PORTABLE LOISIRS
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.		63.24	
259001499	POLITIQUE FAM-COMITE FAMILLE	63.24	AFFICHES C/FAMILLE
LES PTITS MOTEURS SAINTE-CROIX INC.		462.25	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES-INCENDIE	409.26	CHAÎNE POUR SCIE DE SAUVETAGE
270190522	ENTR. PISTES DE SKIFOND	52.99	HUILE & RÉPARATION CHÂNES DE SCIES
LOCALISATION BOIS-FRANCS INC.		487.90	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	487.90	BRIS D'AQUEDUC (RUE PRINCIPALE)
M.R.C. DE LOTBINIERE		28 369.90	
249000951	QUOTE-PART MRC-VID FOSSES SEPT	232.50	AJUSTEMENT QUOTE-PART 2019 FOSSE SEPTIQUE
261000670	URBANISME - PAPERIES	74.00	PLANS
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	550.00	SUPPORT TECHNIQUE
215000417	HONOR. PROFESSION - EVALUATION	27 513.40	ÉQUILIBRATION RÔLE ÉVALUATION 2020-2021-2022
MILOT, STEPHANE		68.97	
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	68.97	ACHAT COUVRE-SIÈGE SAVANA
MUNICIPALITE DE LOTBINIERE		50.00	
222000442	SERV.RECUS ENT. MUNICIPALITES	50.00	ENTRAIDE FEU (ROUTE MARIE-VICTORIN)
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.		405.52	
222000526	ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	405.52	PROGRAMMATION RADIO POMPIERS
PLOMBERIE STE-CROIX INC.		183.85	
232000526	ENT. ET REP. MACH/OUTIL./EQU.	183.85	BOYAU POUR POMPE PORTABLE
POSTES CANADA		344.21	
261000321	TIMBRES POSTES - URBANISMES	172.24	AVIS NOS. 279 & 280
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	150.46	AVIS NOS. 279 & 280
270150321	TIMBRES POSTES - LOISIRS	21.51	AVIS NOS. 279 & 280
QUINC. MAURICE HAMEL & FILS		1 115.77	
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	4.21	PIÈCES POUR RAMPE THÉÂTRE SALLE ROBERT-DAIGLE
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	17.39	OUTIL DE VALVE PNEUS & TOURNEVIS
241200521	ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	24.33	VIS (2 BOÎTES)
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	68.80	FLUORESCENTS SALLE ROBERT-DAIGLE
241200521	ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	522.05	PLANCHES (7), MOULURES (8) & PLINTHES (4)
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	4.58	RUBAN BALISAGE
259001499	POLITIQUE FAM-COMITE FAMILLE	151.68	KÉROSÈNE MARCHÉ AU FLAMBEAU
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	41.06	EMBOÛT POUR VIS, PINCEAUX (2) & LAMPE DE POCHE
241200521	ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	87.80	PLANCHE & TAPISSERIE ENCOLLÉE
241200521	ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	15.67	MOULURE & VIS
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	178.20	BOTTES D'HIVER (HOMME DE MAINTENANCE)
RESTO-BAR LE CUBE		976.05	
216000416	REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	976.05	DÎNER DE NOËL
TEST TECH INC.		9 475.44	
222001521	ENTR.& REP. - BORNE FONTAINE	9 475.44	RESTAURATION DES BORNES D'INCENDIE

TOTAL : 54 050.24

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 02-2020

005-2020

RÉMUNÉRATION 2020 (ÉLUS)

IL est proposé par Guy Boucher, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'autoriser une augmentation de 2.5 % selon l'article 9 aux traitements salariaux des élus pour l'année 2020 conformément au règlement numéro 579-2018 :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

Rémunération de base :

Maire	20 301,28 \$
Conseillers	6 767, 10 \$
Maire suppléant (1)	13 534, 38 \$

Allocation de dépenses :

Maire	10 150,64 \$
Conseillers	3 383,55 \$
Maire suppléant (1)	6 767,19 \$

Rémunération additionnelle :

Président du conseil en l'absence du maire ou du maire suppléant	156,21 /séance
--	----------------

Président du comité des relations de travail et de négociation et tout autre membre dudit comité (2)	312,42 /séance
--	----------------

Allocation de dépenses :

Président du conseil en l'absence du maire ou du maire suppléant	78,10 /séance
--	---------------

Président du comité des relations de travail et de négociation et tout autre membre dudit comité (2)	156,21 /séance
--	----------------

Note 1 : en remplacement du maire pour une période de plus de trente (30) jours, la rémunération sera égale à la rémunération du maire pendant cette période.

Note 2 : il s'agit de la rémunération et de l'allocation maximales applicables peut importe le nombre de session pour une même journée.

006-2020

AUTORISATION À PAYER LES COMPTES DE DÉPENSES À TERME FIXE

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé Jean Lecours, et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les dépenses à terme fixe dans le délai imparti, savoir :

COMPTES DE DÉPENSES À TERME FIXE

Descriptions	2019	2020
Salaires	720 021	809 502
Avantages sociaux	97 980	109 076
Poste et transport	9 265	8 935
Service téléphonique	20 005	19 470
Assurances	0	64 080
Police	261 179	274 800
Immatriculation des véhicules	4 235	4 235
Enlèvement des déchets	181 207	224 482
Contrats de déneigement & abrasifs	202 770	207 574
Produits chimiques	0	48 868
Essence & huile	16 400	16 810
Électricité & ent. réseau d'éclairage	124 165	112 995
Location photocopieur Toshiba et balance Pitney Bowes	3 600	3 570
Frais de financement (intérêts)	139 055	183 157
Remboursement dette long terme & fonds roulement	710 493	762 500
Quotes-parts M.R.C. – Adm., évaluation, enfouissement, cour municipale, etc.	336 404	342 782
Part. fin. - O.M.H.	23 759	23 759
Part. fin. - Centre culturel (incluant affectations)	126 132	158 100
T O T A L :	2 976 670	3 374 695

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

Le certificat de crédits suffisants # 01-2020 est émis par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

007-2020

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

IL est proposé par Carmen Demers, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de nommer M. Jean-Pierre Ducruc à titre de maire suppléant jusqu'au 12 janvier 2021.

QUE le maire suppléant agira également comme substitut du maire à la M.R.C. de Lotbinière.

008-2020

SIGNATURE DES CHÈQUES ET DOCUMENTS POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX ET LE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

IL est proposé par Gesa Wehmeyer-Laplante, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement :

QUE Jacques Gauthier, maire, et France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet et autre effet pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc., faisant foi des redevances municipales (C.M. art. 203).

QUE ces mêmes personnes sont autorisées à signer conjointement tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.

QU'en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, que Jean-Pierre Ducruc, maire suppléant, et France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet, effet et tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. (C.M. art. 203).

QU'en cas d'absence ou d'incapacité de la directrice générale et secrétaire-trésorière ou de vacance dans la charge de directrice générale et secrétaire-trésorière, que Christiane Couture, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, est autorisée à signer conjointement avec Jacques Gauthier, maire, et/ou Jean-Pierre Ducruc, maire suppléant, tout chèque, billet, effet et tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. (C.M. art. 184, 203).

QUE la présente résolution entrera en vigueur à compter du 15 janvier 2020, date à laquelle elle annulera toute résolution antérieure de même nature et sera valable tant qu'elle n'aura pas été révoquée par écrit.

009-2020

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 561-2017 ET 564-2017 – SOLDE NON UTILISÉ

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approuver une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

IL est proposé par Jean Lecours, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

QUE la municipalité de Sainte-Croix modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la municipalité de Sainte-Croix informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la municipalité de Sainte-Croix demande au ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Annexe

N° du règlement	Dépense prévue au règlement	Emprunt prévu au règlement	Nouveau montant de la dépense*	Nouveau montant de l'emprunt*	Appropriation		Promoteurs	Paiement comptant	Solde résiduel à annuler
					Fonds général	Subvention			
561-2017	1343425 \$	1343425 \$	885 980 \$	499 200 \$	17 334 \$	369 446 \$			844 225 \$
564-2017	1150446 \$	1150446 \$	1185 563 \$	787 400 \$	5 564 \$	392 599 \$			363 046 \$

010-2020

SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS

ATTENDU QUE dans le cadre du financement de dépenses par emprunt à long terme, il peut arriver des situations où le financement permanent autorisé et réalisé excède le montant des dépenses autorisées et effectuées. Un tel excédent se nomme *Solde disponible d'un règlement d'emprunt fermé*;

ATTENDU QU'une municipalité dispose ainsi de sommes empruntées par règlement qui n'ont pu être utilisées aux fins auxquelles elles étaient prévues initialement. Les articles 7 et 8 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux prévoient qu'il est possible pour la municipalité d'utiliser ces soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés;

CONSIDÉRANT l'article 7 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux, l'excédent de financement qui peut subsister lors de la fermeture d'un règlement d'emprunt peut être affecté à d'autres fins spécifiées dans un règlement subséquent approuvé de la même manière qu'un règlement d'emprunt selon la loi qui régit la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité peut ainsi affecter le solde disponible d'un règlement d'emprunt fermé au financement de dépenses décrétées par règlement d'emprunt. Ce règlement doit être approuvé de la même manière que le règlement d'emprunt d'où provient le solde disponible. Le nouveau règlement devra être approuvé par les personnes habiles à voter, si celles-ci ont été appelées à voter lors du règlement d'emprunt initial, et par le ministre responsable;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 de la même loi, il peut aussi être affecté aux fins suivantes :

- Rachat par anticipation des obligations émises lors de l'emprunt;
- Paiement des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt, soit le capital et les intérêts;
- Réduction du solde de l'emprunt lors de son refinancement;
- Paiement des frais de refinancement relatifs au solde de l'emprunt.

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'appliquer le solde disponible au remboursement des règlements suivants :

- Règlement 528-2014 décrétant des travaux de construction d'infrastructures et de voirie afin de permettre le prolongement du développement résidentiel de la rue Ernest-Bouin (phase 2) ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés pour un solde disponible de 2 379 \$.
- Règlement 534-2015 décrétant des travaux de construction d'infrastructures et de voirie afin de permettre le prolongement du développement résidentiel de la rue du Moulin (phase 1) ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés pour un solde disponible de 2 940 \$.
- Règlement 547-2016 décrétant la réfection de voirie à la rue des Chutes et de ses infrastructures ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés pour un solde disponible de 474 975 \$.
- Règlement 561-2017 décrétant la réfection de voirie à la rue Laflamme et de ses infrastructures ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés pour un solde disponible de 20 216 \$.
- Règlement 564-2017 décrétant la réfection de voirie à la rue du Bateau et de ses infrastructures ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés pour un solde disponible de 5 377 \$.

QU'après avoir remboursé la dette en totalité, s'il reste un solde, ce dernier peut être transféré au fonds général par virement à l'excédent (déficit) de fonctionnement non affecté.

RÈGLEMENT NUMÉRO 619-2019 ÉTABLISSANT LES TARIFS D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE PROTECTION INCENDIE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

011-2020

ADOPTION

ATTENDU QUE les tarifs de compensation imposés pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie, décrétés par le projet de règlement n° 600-2018 amendant le règlement n° 10-1966, ne correspondent plus aux exigences de l'administration présente;

ATTENDU QUE ce conseil, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par l'article n° 19 de la Loi sur les compétences municipales et les articles 244.2 et 244.3 de la Loi sur la fiscalité municipale, juge nécessaire de réviser tous les tarifs annuels de compensation indiqués aux articles nos 22, 23, 24 et 30 du règlement n° 10-1966;

ATTENDU QUE ce conseil se doit d'imposer et prélever sous forme de compensation, les sommes de deniers nécessaires aux dépenses d'administration des services municipaux d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie suivant son budget déposé pour l'exercice financier 2020;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté et déposé le dix-septième jour du mois de décembre 2019 le projet de règlement numéro 619-2019;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le dix-septième jour de décembre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Routhier

APPUYÉ PAR : Jean Lecours

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

QUE le règlement n° 619-2019 est adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

QUE le règlement numéro 619-2019 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 619-2019 entrera en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT NUMÉRO 620-2019 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES ET LA COMPENSATION POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE AINSI QUE LE SERVICE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

012-2020

ADOPTION

ATTENDU QU'en vertu de l'article n° 989 du Code municipal du Québec, toute municipalité locale peut imposer et prélever annuellement, par voie de taxation directe, sur tous les biens imposables de la municipalité, toute somme de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se doit d'imposer et prélever, par voie de taxation directe et compensation, les sommes de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration selon son budget déposé pour l'exercice financier 2020;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté et déposé le dix-septième jour du mois de décembre 2019 le projet de règlement numéro 620-2019;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le dix-septième jour de décembre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Gesa Wehmeyer-Laplante

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le règlement n° 620-2019 est adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

QUE le règlement numéro 620-2019 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 620-2019 entrera en vigueur conformément à la loi.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

013-2020

COMPTES À PAYER

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE DÉCEMBRE 2019

SALAIRES BRUTS DU 24 NOVEMBRE 2019 AU 4 JANVIER 2020	ADMINISTRATION (DIRECTION)	7 105.77
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	22 056.36
	AVANTAGES SOCIAUX	4 043.21
	SOUS-TOTAL	33 205.34
<u>INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) DE DÉCEMBRE 2019</u>		
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	67.60
	TOTAL	33 272.94

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

COMPTES PAYÉS À PARTIR DU 19 DÉCEMBRE 2019 – RATIFICATION

ALEX COULOMBE LTEE		451.50	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	451.50	ACHATS RESTAURANT
BRASSERIE MOLSON O'KEEFE		8 098.27	
270181610	ACHATS - BAR	8 098.27	ACHATS BAR
CHRONO CONTROLE ENR.		129.35	
270160526	ENTR.& RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	129.35	RÉPARATION CHRONOMÈTRE
HYDRO-QUEBEC		13 465.59	
270181681	ELECTRICITE - GLACE 846563	13 465.59	SERVICE MI-NOVEMBRE À MI-DÉCEMBRE 2019
SHAW DIRECT		49.43	
270125339	CABLODISTRIBUTEUR - SHAWDIRECT	49.43	SERVICE DÉCEMBRE 2019
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.		41.12	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	41.12	ACHATS RESTAURANT
TELUS COMMUNICATIONS INC.		294.25	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	294.25	SERVICE DÉCEMBRE 2019
TELUS MOBILITÉ		58.02	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	58.02	SERVICE DÉCEMBRE 2019
		TOTAL : 22 587.53	

COMPTES À PAYER À PARTIR DU 19 DÉCEMBRE 2019

FILTRE PLUS YG INC.		313.94	
270160526	ENTR.& RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	313.94	FILTRES (39)
FROMAGERIE BERGERON		189.78	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	189.78	ACHATS RESTAURANT
HÉLÈNE POULIN PETITE CAISSE		355.75	
270181610	ACHATS - BAR	173.85	RENFOULEMENT PETITE CAISSE
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	21.80	RENFOULEMENT PETITE CAISSE
270165525	ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	69.65	RENFOULEMENT PETITE CAISSE
270148675	BIENS NON DURABLE - MEDICAMENT	25.90	RENFOULEMENT PETITE CAISSE
270181610	ACHATS - BAR	64.55	RENFOULEMENT PETITE CAISSE
MUNICIPALITE DE SAINTE-CROIX		197.90	
270125321	TIMBRES-POSTES	126.15	TIMBRES
270148670	PAPETERIE, FOURN. & IMPR.LIVRE	71.75	PHOTOCOPIES ET CHÈQUES
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC		80.93	
270180640	PIECES & ACCESSOIRES - ARENA	83.84	TUBE DEL (2), ADAPTEUR & PILE
270180640	PIECES & ACCESSOIRES - ARENA	45.05	CRÉDIT TUBES DEL (2)
270180640	PIECES & ACCESSOIRES - ARENA	43.04	GANTS (2) & ATTACHES MÉTAL (2)
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.		21.56	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	15.57	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	5.99	ACHATS RESTAURANT
		TOTAL : 1 159.86	

VOIRIE

RÉFECTION RUE LEGENDRE (SECTION DES SAULES)

014-2020

HONORAIRES PROFESSIONNELS N°5 (SNC-LAVALIN INC.)

ATTENDU les résolutions numéros 067-2018 et 300-2018;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de payer à SNC-Lavalin inc., la somme de 10 232,99 \$ pour les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux concernant le projet de réfection de la rue Legendre (section des Saules), telle que plus amplement détaillée aux factures numéros 1422087, 1451382 et 1458645 datées du 15 avril 2019, 18 octobre 2019 et 26 novembre 2019 et du crédit numéro 1443530 daté du 29 août 2019.

015-2020

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES (AJOUT DE MANDAT)

ATTENDU les résolutions numéros 067-2018 et 300-2018;

ATTENDU l'offre de service de la firme SNC-Lavalin inc. datée du 29 novembre 2019 pour le dépassement des honoraires professionnels concernant la surveillance des travaux tenant compte de la durée des travaux du projet de réfection de la rue Legendre (section des Saules) pour un montant de 24 210,55 \$, en sus des taxes;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter les honoraires professionnels complémentaires au mandat initial selon l'offre présentée.

RÉFECTION RUE LAUZÉ

016-2020

HONORAIRES PROFESSIONNELS N°1 (SNC-LAVALIN INC.)

ATTENDU la résolution numéro 309-2019;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement de payer à SNC-Lavalin inc., la somme de 1 168,15 \$ pour les plans et devis concernant le projet de réfection de la rue Lauzé, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 1464051 datée du 16 décembre 2019.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

RÉFECTION RANG SAINT-EUSTACHE

017-2020

HONORAIRES PROFESSIONNELS N°2 (MRC DE LOTBINIÈRE)

ATTENDU la résolution numéro 073-2018;

IL est proposé par Jean Lecours, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de payer à la MRC de Lotbinière, la somme de 2 762,50 \$, concernant les plans et devis du projet de réfection du rang Saint-Eustache, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 28108 datée du 19 décembre 2019.

RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

018-2020

AJOUT D'UN LUMINAIRE

ATTENDU QU'il est requis d'ajouter un luminaire à la traverse piétonnière entre le stationnement du côté sud de la rue Principale et la Fonderie Bibby Ste-Croix inc. située au 6200 rue Principale côté nord en raison de la sécurité des piétons en tout temps;

ATTENDU l'offre de services de Groupe Castonguay inc. datée du 17 décembre 2019 au montant de 581,45 \$, taxes en sus, pour la fourniture d'un luminaire de rue LED, en sus des travaux à être exécutés par Hydro-Québec en raison de l'économie d'énergie;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de mandater le Groupe Castonguay inc. selon l'offre présentée.

PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 622-2020 CONCERNANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE HAMEL AINSI QUE LES HONORAIRES PROFESSIONNELS Y ÉTANT RELIÉS

019-2020

ADOPTION

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à la réfection de voirie, d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial à la rue Hamel;

ATTENDU QUE les services de professionnels et d'entrepreneurs sont requis pour mener à bien lesdits travaux;

ATTENDU QUE le coût total de l'achat et des travaux est estimé à ± 1 066 153 \$ net;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de l'achat et des travaux;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement est déposé à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Routhier

APPUYÉ PAR : Guy Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent projet de règlement portant le numéro 622-2020 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le projet de règlement numéro 622-2020 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 622-2020 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Carmen Demers, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera un règlement d'emprunt numéro 622-2020 décrétant la réfection

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

de voirie et de ses infrastructures à la rue Hamel ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés, et pour autoriser un emprunt pour acquitter le coût de ces travaux.

PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 623-2020 CONCERNANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG SAINT-EUSTACHE AINSI QUE LES HONORAIRES PROFESSIONNELS Y ÉTANT RELIÉS

020-2020

ADOPTION

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à la réfection de voirie au rang Saint-Eustache;

ATTENDU QUE les services de professionnels et d'entrepreneurs sont requis pour mener à bien lesdits travaux;

ATTENDU QUE le coût total de l'achat et des travaux est estimé à ± 1 531 343 \$ net;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de l'achat et des travaux;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement est déposé à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours

APPUYÉ PAR : Michel Routhier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent projet de règlement portant le numéro 623-2020 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le projet de règlement numéro 623-2020 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 623-2020 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Carmen Demers, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera un règlement d'emprunt numéro 623-2020 décrétant la réfection de voirie au rang Saint-Eustache ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés, et pour autoriser un emprunt pour acquitter le coût de ces travaux.

HYGIÈNE DU MILIEU

PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES

021-2020

HONORAIRES PROFESSIONNELS N°1 (ARRAKIS CONSULTANTS INC.)

ATTENDU la résolution numéro 041-2019;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement de payer à Arrakis Consultants inc., la somme de 1 063,52 \$, taxes incluses, concernant l'analyse de vulnérabilité de la source d'alimentation en eau potable telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 3952 datée du 30 novembre 2019.

AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

022-2020

NOMINATION DES MEMBRES

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

ATTENDU QU'il est requis, selon l'article 6 du règlement numéro 404-2007, de nommer cinq (5) personnes propriétaires ou locataires résidants sur le territoire de la municipalité et deux (2) élus au sein du comité consultatif d'urbanisme;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes pour agir au sein du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité, à savoir :

Guy Boucher, conseiller
Jean Lecours, conseiller
Jules Bouchard, résidant
Annick Coutlée, résidante
Gilles Lacasse, résidant
Andrée Laroche, résidante
Réjean St-Onge, résidant

QUE le responsable de l'urbanisme et de l'émission des permis et certificats, agisse comme personne ressource et secrétaire dudit comité.

Leur mandat est pour une période de deux ans renouvelable en janvier 2022.

023-2020

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT(E)

ATTENDU QU'il est requis, selon l'article 8 du règlement numéro 404-2007, de nommer un président(e) au sein du comité consultatif d'urbanisme en janvier de chaque année;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement de nommer madame Andrée Laroche pour agir à titre de présidente au sein du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2020, selon la recommandation dudit comité.

024-2020

DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 389-2007

ATTENDU la demande de modification règlementaire visant à modifier le Règlement de zonage numéro 389-2007 de façon à autoriser l'usage « entreposage » dans la zone 13-CH et à autoriser l'implantation de plusieurs bâtiments principaux dans la zone 13-CH;

ATTENDU la recommandation majoritaire du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de modification règlementaire sous conditions;

ATTENDU QUE la demande de modification règlementaire ne permet pas l'atteinte des objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il n'apparaît pas souhaitable de permettre l'implantation de plusieurs bâtiments principaux et de l'usage d'entreposage dans la zone 13-CH;

IL est proposé par Jean Lecours, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de refuser la demande de modification règlementaire pour les motifs susmentionnés.

RÈGLEMENT N° 616-2019 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 390-2007 (ZONE 15-H)

025-2020

ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de lotissement portant le numéro 390-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de retirer la disposition concernant la profondeur maximale exigée pour un terrain dans la zone 15-H;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le troisième jour du mois de décembre 2019, le projet de règlement numéro 616-2019 et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le dix-septième jour de décembre 2019 sur le projet de règlement numéro 616-2019 portant sur les sujets mentionnés en titre

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le dix-septième jour du mois de décembre 2019, le second projet de règlement numéro 616-2019 et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le dix-septième jour du mois de décembre 2019 relativement à ce règlement;

ATTENDU QU'aucune requête n'a été déposée pour demander la tenue d'un registre et que le règlement est considéré approuvé par les personnes habiles à voter;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours

APPUYÉ PAR : Gesa Wehmeyer-Laplante

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 616-2019 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIV :

QUE le règlement numéro 616-2019 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 616-2019 entrera en vigueur conformément à la loi.

PROJET DE RÈGLEMENT N^o 621-2020 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N^o 390-2007 (ZONES 5-H ET 13-CH)

026-2020

ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de lotissement portant le numéro 390-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de retirer la disposition concernant la profondeur maximale exigée pour un terrain dans les zones 05-H et 13-CH;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours

APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 621-2020 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIV :

QUE le projet de règlement numéro 621-2020 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 621-2020 entrera en vigueur conformément à la loi.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

LOISIRS ET CULTURE

HÔTEL DE VILLE

027-2020

DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 5 FINAL (C.J. PICARD INC.)

ATTENDU la résolution numéro 140-2018;

IL est proposé par Guy Boucher, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de payer à C.J. Picard inc. la somme de 25 538,45 \$, taxes incluses, concernant les travaux de réfection de l'hôtel de ville, selon la recommandation de Monique Brunet, architecte, datée du 20 décembre 2019. Ce montant inclut une libération finale de 50 % des retenues 1 à 4.

TERRAIN DE JEUX

028-2020

ENGAGEMENT DE LA COORDONNATRICE EN CHEF

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement d'engager Mme Cynthia Morin de Sainte-Croix à titre de coordonnatrice en chef pour le terrain de jeux pour l'été 2020 sous la supervision de la directrice du service des loisirs.

Début de l'emploi : 15 janvier 2020

La rémunération est celle prévue aux prévisions budgétaires et les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues dans la Loi sur les normes du travail.

VARIA

COMITÉ FAMILLES - MADA DE SAINTE-CROIX

DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL

Dépôt par la directrice générale et secrétaire-trésorière du procès-verbal du comité Familles-MADA de Sainte-Croix tel que présenté, soit :

- 13 novembre 2019

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU NORD DE LOTBINIÈRE

029-2020

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2019

ATTENDU une correction apportée au compte budgétaire concernant l'administration;

ATTENDU le rapport d'approbation du budget 2019 de la Société d'habitation du Québec daté du 09 décembre 2019;

ATTENDU QU'un budget supplémentaire de 4 580 \$ est requis pour la municipalité de Sainte-Croix;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'accepter le budget supplémentaire requis de 4 580 \$, lequel sera résorbé à raison de 90 % par la S.H.Q., et 10 % par la municipalité, soit 457 \$.

CORPORATION DE DÉFENSE DE DROITS SOCIAUX DE LOTBINIÈRE

030-2020

DEMANDE D'AUTORISATION

ATTENDU QUE la Corporation de défense de droits sociaux de Lotbinière (CDDS) est un organisme à but non lucratif qui apporte du soutien aux citoyens de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE la CDDS offre, entre autre chose, une clinique d'impôt pour les personnes à faible revenu et ce, depuis plus de 25 ans;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

ATTENDU QUE la CDDS désire rapprocher ce service pour les usagers, notamment les personnes à mobilité réduite, du secteur de Sainte-Croix, Leclercville et Lotbinière;

ATTENDU QUE la CDDS souhaite utiliser la salle de conférence durant la période d'impôt, soit les mercredis 11, 18 et 25 mars 2020 ainsi que les mercredis 1, 8 et 15 avril 2020;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'autoriser l'utilisation de la salle de conférence pour la tenue de cette période d'impôt selon la demande.

CONSEIL 3178 DES CHEVALIERS DE COLOMB

031-2020

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU la résolution numéro 325-2019;

ATTENDU la demande du Conseil 3178 des Chevaliers de Colomb datée du 10 septembre 2019 concernant une demande de commandite;

ATTENDU QUE le Conseil 3178 des Chevaliers de Colomb organise un casino dans le but de récolter des fonds afin d'aider divers organismes de la région le samedi 29 février 2020 à la salle municipale de Sainte-Croix;

ATTENDU QU'il est prévu au bail des Chevaliers de Colomb deux locations gratuites de salle par année;

IL est proposé par Carmen Demers, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement de verser au Conseil 3178 des Chevaliers de Colomb une somme de 250 \$ à titre d'appui financier à la réalisation de leur activité.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

032-2020

RÉFORME DE LA FISCALITÉ AGRICOLE – PROJET DE LOI N° 48

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

IL EST PROPOSÉ PAR CARMEN DEMERS,

APPUYÉ PAR GUY BOUCHER,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité de Sainte-Croix :

- **EXPRIME** son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle;
- **DEMANDE** au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;
- **DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne; à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest; à la ministre régionale de Chaudière-Appalaches, Mme Marie-Ève Proulx; au député de la circonscription Lévis-Lotbinière, M. Jacques Gourde; à la députée de la circonscription Lotbinière-Frontenac, Mme Isabelle Lecours; ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT AU RÉGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006

- Information concernant le réseau d'éclairage public.
- Information concernant l'entreposage à la rue Laurier.

033-2020

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de lever la présente séance à 19 : 48 heures.

Jacques Gauthier

France Dubuc, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.